



Commune de  
Bournens

Bournens, le 17 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL  
GENERAL DE BOURNENS

---

## **PREAVIS MUNICIPAL No 1 / 2021**

### **Préavis relatif à la vente de la part de copropriété d'une demie de la parcelle no 419 à la commune de Sullens**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Dans le but de construire une STEP intercommunale, les communes de Bournens et Sullens ont acheté, en 1974 et chacune pour moitié, la parcelle inscrite au Registre foncier Bien-fonds Sullens / 419. Située en zone agricole, le montant total de l'achat s'est monté à CHF 29'076.-, soit CHF 14'538.- pour notre commune.

#### **Situation actuelle**

La STEP étant devenue obsolète, elle a été mise hors service suite à notre raccordement à celle de Penthaz (AIEE) à fin 2019.

#### **Proposition**

Depuis, la Municipalité de Sullens nous a proposé de racheter notre part de terrain pour la somme de CHF 15'000.-. Ce prix correspond au prix du marché pour du terrain en zone agricole.

Cas échéant, la commune de Sullens prendrait à sa charge les frais de démantèlement ainsi que tous les frais futurs sur le bâtiment de la STEP et des installations accessoires.

Pour cette vente et conformément au préavis no 8/2016 relatif à la délégation de pouvoirs spéciaux à la Municipalité, le Conseil général doit donner son accord pour toute aliénation de biens immobiliers d'un montant supérieur à CHF 10'000.-.



Commune de  
Bournens

## Conclusion

La Municipalité étant d'avis que rester propriétaire pour moitié d'un terrain situé à Sullens ne revêt aucun caractère intéressant pour notre commune, elle vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal no 1/2021 relatif à la vente de la part de copropriété d'une demie de la parcelle no 419 à la commune de Sullens,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

**d'autoriser la Municipalité à vendre la part communale du Bien-fonds Sullens / 419 à la commune de Sullens pour la somme de CHF 15'000.-.**

Adopté par la Municipalité en séance du 10 mai 2021.

La Syndique

La Secrétaire

J. Zwahlen

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 17 juin 2021.

Le Président

Le Secrétaire

L. Descloux

C. Frey